



APPEL A LA GREVE NATIONALE

Assouplissement des taux d'encadrement des accueils périscolaires la coupe est pleine !

Les animateurs du public comme du privé ainsi que les ATSEM disent :

NON ! A LA CASSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL
OUI ! A UNE QUALITE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE.

Depuis l'appel à la mobilisation du 5 septembre 2016, l'intersyndicale nationale dénonce le manque de dialogue social de ce gouvernement qui, sous la pression de l'association des Maires de France, vient de pérenniser le décret du 2 août 2013, permettant l'assouplissement des taux d'encadrement des accueils périscolaires. Sans un véritable bilan et en se passant de tout débat avec les organisations syndicales, les méthodes de ce gouvernement s'inscrivent, tout

comme la loi travail, dans un contexte général de remise en cause des garanties collectives et de démantèlement des normes conquises.

Par ce décret, le gouvernement autorise, de façon pernicieuse, les collectivités à sacrifier la qualité éducative de six millions d'enfants scolarisés pour des raisons avant tout économiques.

Pourtant :

- 87% des animateurs considèrent que les nouveaux taux d'encadrement ont conduit à une dégradation de la qualité éducative et pédagogique des accueils périscolaires.
- 81% d'entre eux considèrent que les nouveaux taux d'encadrement conduisent à une dégradation de la sécurité des mineurs extrêmement fatigués par le bruit et ces nouveaux rythmes scolaires.
- 91% de ces salariés du public comme du privé, considèrent que les nouveaux taux d'encadrement ont conduit à une dégradation de leurs conditions de travail.
-

Les animateurs du public comme du privé ainsi que les ATSEM exigent :

- ✓ Un retour à des taux d'encadrement non dérogoires compatibles avec une qualité pédagogique sur le périscolaire.
- ✓ Une véritable campagne de professionnalisation des animateurs sur tout le territoire dans le respect des qualifications.
- ✓ La titularisation de tous les animateurs du public et de véritables CDI pour ceux du privé, qui répondent à des besoins permanents pour un taux d'emploi qui prend en compte les temps de préparations et de réunions.
- ✓ Le passage en catégorie B, par la voie du concours, de l'examen professionnel ou encore de la promotion interne de tous les agents de la fonction publique qui assument des missions de direction et/ou d'encadrement ainsi que la création d'une catégorie A dans la filière animation.
- ✓ Un vrai déroulement de carrière pour les ATSEM.

Pour ces raisons, l'intersyndicale appelle à une nouvelle mobilisation nationale de tous les salariés et de tous les agents concernés par les temps d'accueils périscolaires.

LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016

Appel à toutes les initiatives locales auprès des mairies et des préfectures